

TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE

SAS au capital de 3.557.534 euros

Siège social : 50 rue Charles Gide

34670 BAILLARGUES

835.010.356 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5

JUIN 2026

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt six et le cinq juin à 12h, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Olivier CONSTANTIN préside la séance en sa qualité de représentant de la société HOLDING FCP, Président de la Société.

Monsieur François HUE en sa qualité de représentant de la société OC SANTE, Directeur général de la Société est également présent.

La Société VICTORIN représentée par Guilhem BLANC, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée. La société CAZES GODDYN, représentée par Monsieur Claude CAZES, également commissaire aux comptes, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 3.557.534 actions sur les 3.557.534 actions émises par la Société.

Le Président rappelle que conformément à l'article 22 des statuts, les décisions collectives ordinaires sont prises à la majorité de la moitié des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

[...]

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]

- Constat de l'arrivée du terme des mandats du Président et du Directeur Général ; nomination de nouveaux dirigeants ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance à l'issue des présentes, des mandats respectifs de Président de la société HOLDING FCP, et de Directeur général de la OC SANTE et conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée générale décide de désigner :

- en qualité de Président : la société OC SANTE, représentée par Monsieur François HUE
- en qualité de Directeur général : la société HOLDING FCP, représentée par Monsieur Olivier CONSTANTIN

pour une durée respective de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer les formalités qui s'imposent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

<u>Le Président</u> <u>HOLDING FCP</u> Représentée par Monsieur Olivier CONSTANTIN	<i>Olivier CONSTANTIN</i>
<u>Le Directeur Général</u> <u>OC SANTE</u> Monsieur François HUE	<i>François HUE</i>